

CONFÉRENCE DES VICE-DOYENS AUX ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC



Le 13 mars 2020

PAR COURRIEL

À tous les médecins-résidents du Québec

À tous les directeurs des programmes de formation médicale postdoctorale du Québec

Objet : COVID-19 – Validation des stages en résidence

Chers collègues,

La situation liée au COVID-19 nous oblige à prendre rapidement des décisions quant à la validité des parcours de formation des médecins-résidents à la lumière des directives données par le gouvernement du Québec et des risques liés à la santé publique. Ces décisions doivent prendre en compte à la fois les intérêts des résidents et des programmes, mais aussi, et au premier chef, ceux de la population.

La présente vise à vous informer des conclusions auxquelles les vice-doyens aux études médicales postdoctorales et la Fédération des médecins résidents du Québec en sont arrivés lors de leur discussion tenue ce matin.

- 1) Les facultés feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas pénaliser les résidents qui sont actuellement à l'étranger et qui ne pouvaient prévoir les nouvelles directives émises hier par le gouvernement; au retour, une quarantaine de quatorze jours sera imposée, mais des mesures seront prises au cas par cas pour que cela nuise le moins possible à la reconnaissance de la validité des stages et à la progression dans le cheminement du résident dans son programme.
- 2) Les facultés appliqueront les mêmes mesures que celles prévues au point 1, dans les cas de médecins résidents qui seraient mis en quarantaine en lien avec l'exercice de leurs tâches cliniques.
- 3) En revanche, **à compter d'aujourd'hui vendredi 13 mars 2020**, tout déplacement hors du Canada, même pour des raisons personnelles, est très fortement déconseillé. Au retour d'un tel voyage entrepris à compter d'aujourd'hui, non seulement une quarantaine de quatorze jours sera exigée, mais aucun accommodement ne sera offert pour tenir compte de cette absence. Les règles usuelles de comptabilisation des absences et de validité des stages seront appliquées strictement, notamment celle qui prévoit que pour qu'un stage soit valide, une présence à au moins 75 % des activités doit être observée.

En ces temps exigeants, nous espérons que vous comprendrez cette position. Nous ne pouvons nous permettre le moindre laxisme dans les circonstances.

Nous vous prions d'agrérer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Armand Aalamian
Président
Conférence des vice-doyens aux
études médicales postdoctorales
des facultés de médecine du Québec



Christian Campagna
Président
Fédération des médecins résidents du Québec